

6. Sixième moyen tiré d'une violation du droit à des conditions de vie normales.

7. Septième moyen tirée d'une atteinte grave au droit à la réputation.

⁽¹⁾ JO 2022, L 148, p. 52.

⁽²⁾ JO 2022, L 148, p. 8.

**Recours introduit le 29 juillet 2022 — Mocom Compounds/EUIPO — Centemia Conseils
(Near-to-Prime)**

(Affaire T-472/22)

(2022/C 359/113)

Langue de dépôt de la requête: l'allemand

Parties

Partie requérante: Mocom Compounds GmbH (Hambourg, Allemagne) (représentant: J. Bornholdt, avocate)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Autre partie devant la chambre de recours: Centemia Conseils (Angevillers, France)

Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Titulaire de la marque litigieuse: Partie requérante

Marque litigieuse: Marque de l'Union européenne verbale «Near-to-Prime» — Demande d'enregistrement n° 16 448 524

Procédure devant l'EUIPO: Procédure de déchéance

Décision attaquée: Décision de la première chambre de recours de l'EUIPO du 24 mai 2022 dans l'affaire R 2178/2021-1

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée;
- réformer la décision attaquée en ce sens que la décision n° 47 561 C de la division d'annulation du 12 novembre 2021 est annulée et que la demande de déclaration de nullité de la marque de l'Union n° 16 448 524 est rejetée;
- condamner l'EUIPO aux dépens.

Moyen invoqué

- Violation de l'article 7, paragraphe 1, du règlement n° 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil.

**Recours introduit le 31 juillet 2022 — Gürok Turizm ve Madencilik/EUIPO — Darvas et Pap
(LAAVA)**

(Affaire T-473/22)

(2022/C 359/114)

Langue de dépôt de la requête: l'anglais

Parties

Partie requérante: Gürok Turizm ve Madencilik Anonim Sirketi (Kütahya, Turquie) (représentants: M. López Camba et A. Lyubomirova Geleva, avocats)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Autres parties devant la chambre de recours: Gábor Darvas (Budapest, Hongrie), Dorina Pap (Kiskunhalas, Hongrie)

Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Demandeurs de la marque litigieuse: Autres parties devant la chambre de recours

Marque litigieuse: Demande de marque de l'Union européenne figurative «LAAVA» — Demande d'enregistrement n° 18 209 861

Procédure devant l'EUIPO: Procédure d'opposition

Décision attaquée: Décision de la deuxième chambre de recours de l'EUIPO du 20 mai 2022 dans l'affaire R 1745/2021-2

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée dans la mesure où elle confirme le rejet de l'opposition et condamne l'opposante/la requérante aux dépens des procédures d'opposition et de recours;
- condamner l'EUIPO aux dépens exposés par Gürok Turizm ve Madencilik Anonim Sirketi;
- condamner Gábor Darvas et Dorina Pap aux dépens exposés par Gürok Turizm ve Madencilik Anonim Sirketi.

Moyens invoqués

- Violation de l'article 94 du règlement (UE) 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil;
- violation de l'article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (UE) 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil.

Recours introduit le 3 août 2022 — Panicongelados-Massas Congeladas/EUIPO — Seder (panidor)

(Affaire T-480/22)

(2022/C 359/115)

Langue de dépôt de la requête: l'anglais

Parties

Partie requérante: Panicongelados-Massas Congeladas, SA (Leiria, Portugal) (représentant: I. Monteiro Alves, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Autre partie devant la chambre de recours: Seder Establishment ltd. (Mriehel Birkirkara, Malte)

Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Demandeur de la marque litigieuse: Partie requérante devant le Tribunal

Marque litigieuse: Demande de marque de l'Union européenne figurative «panidor» — Demande d'enregistrement n° 18 214 675

Procédure devant l'EUIPO: Procédure d'opposition

Décision attaquée: Décision de la deuxième chambre de recours de l'EUIPO du 11 mai 2022 dans l'affaire R 1946/2021-2